Chambre de Métiers et de l'Artisanat
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MAIRIE DE ST MAXIMIN
Reçu le
08 FEV. 2024
N° D'ARRIVEE : 881
TRANSMIS A : LM367
POUR INFO :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Parvis Charles II d'Anjou
83470, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

La Valette, le 02 février 2024

Référence à rappeler : 24008/ JLH/FD

Affaire suivie par : Sylvia RODRIGUEZ, tel.04 94 61 99 39

Objet : Avis CMAR PACA du projet de modification simplifiée N°6 du PLU de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Monsieur Le Maire,

Vous avez transmis à nos services votre projet de modification n°6 de droit commun du plan local d'urbanisme (PLU) par courrier le 01 décembre 2023 pour avis en tant que Personne Publique Associée, conformément aux dispositions des articles L.153-40 du code de l'urbanisme.

Après avoir étudié avec attention les documents transmis, notre Compagnie émet donc **un avis favorable quant à votre projet de modification de PLU.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Roland ROLFO,
Président de la Chambre de niveau départemental Var

Bien à toi

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PACA - SECTION DU VAR -

107 Avenue des frères Lumière – CS 70558 La Valette – 83041 TOULON cedex 9
Tél : 04 94 61 99 00